

REGLEMENT « TRAIL TOUR MATAGRIN »

I - Organisation

- Le Trail Tour Matagrin est organisé par Montchal Violay Basket
- L'organisation est fondamentalement attachée au respect absolu des personnes, des biens et de la nature et pourra écarter sans appel tout participant bafouant ces valeurs.
- En cas de nécessité ou événement grave, les épreuves ainsi que des horaires pourront être modifiés ou supprimés par l'organisation.

II - Assurance et responsabilités :

- L'organisation a souscrit une Assurance Responsabilité Civile, conformément à la législation en vigueur.
- Tout concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance personnelle de responsabilité civile.
- Tous les participants déchargeant les organisateurs pour tout incident, accident ou vol pouvant survenir pendant la manifestation et acceptent les risques propres à la pratique du trail.

III - Parcours et chronométrage

- Le Trail Tour Matagrin est une course à pied qui se déroule sur le territoire de la commune de Violay. Trois parcours sont proposés :
 - Trail 22 km : environ 830 m de dénivelé positif
 - Course nature 11 km : environ 300 m de dénivelé positif
 - 5 km Allure libre : environ 100 m de dénivelé positif
- Les parcours sont tracés essentiellement en milieu naturel et empruntent des sentiers et chemins balisés. Le départ et l'arrivée se situent dans le village de Violay.
- Le balisage mis en place temporairement pour l'évènement sera composé de rubalise biodégradable et de panneaux directionnels à chaque intersection.
- Le profil des parcours est disponible sur le site internet Trail Tour Matagrin.
- Le tracé des parcours est également disponible sur le site. Par contre, certains chemins du trail 22 km sont privés et donc interdits en dehors de l'événement et de la reconnaissance officielle.
- Le chronométrage est réalisé par Logicourse, prestataire intervenant sur un grand nombre d'évènements trails du département de la Loire. Il est assuré à l'aide d'un système de puces électroniques.

IV- Conditions de participation

- Le Trail Tour Matagrin est ouvert à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.
- Pour le 5km Allure libre, pas de limite d'âge et aucun certificat médical à fournir.
- Pour la Course Nature 11km et le Trail 22km, obligation de fournir un certificat médical avec la mention obligatoire de non contre-indication à la pratique du sport EN COMPÉTITION datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Seules les licences en cours de validité FFA (Athlé compétition/Athlé entreprise/Athlé running) sont admises.
- Le Trail 22 km est ouvert aux masters, séniors, espoirs et juniors (année de naissance 2002 et avant).
- La Course Nature 11km est ouverte aux masters, séniors, espoirs, juniors et cadets (2004 et avant).
- Tout coureur mineur doit présenter une autorisation parentale.

V - Conditions d'inscription :

- Deux modes d'inscription :
 - Inscription en ligne sur le site internet www.logicourse.fr
 - Bulletin papier à télécharger sur le site du Trail Tour Matagrin
- L'inscription est de 5 € pour le 5km Allure libre. Cadeau de bienvenue offert à chaque participant inscrit avant le 18 juin.
- L'inscription est de 13 € pour la Course Nature 11km et de 16 € pour le Trail 22km, tous frais inclus. Repas à l'arrivée et cadeau de bienvenue offerts à chaque participant inscrit avant le 18 juin.
- Inscriptions sur place le jour de l'événement avec une majoration de 3 €, sous réserve de dossards disponibles.
- ATTENTION !!! La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée, si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical (par sa présentation directe) ou celle d'une licence acceptée par la FFA. Les documents nécessaires à l'inscription doivent être adressés obligatoirement par courrier, par email ou via la plateforme d'inscription. A défaut de réception de ces documents, l'inscription ne sera pas validée. Aucun remboursement ne sera effectué pour non présentation desdits documents.
- Les inscrits déclarant forfait moins d'une semaine avant le départ ne pourront prétendre à aucun remboursement. Si le forfait intervient avant, les frais d'inscriptions seront remboursés, amputés de 5 € pour frais de dossier.
- Le changement de course est possible jusqu'à 48h de l'événement. Pas de changement possible le jour même.

VI - Règles et sécurité :

- Le non-respect des règles ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des participants impliqués :
 - Les participants doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation.
 - Ils doivent respecter scrupuleusement les parcours balisés correspondant à leur course.
 - Chacun doit respecter la nature et les propriétés privées : tout acte de vandalisme, de dégradation ou de pollution sur le parcours de l'épreuve reste sous la responsabilité du concurrent engagé. Des zones spécifiques pour jeter les déchets seront mises en place au niveau des points de ravitaillement.
 - Les participants devront porter en permanence sur le torse ou le ventre les dossards fournis par l'organisation. Le nom et logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.
 - Aucun échange de dossard n'est admis. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière lors de l'épreuve.
- L'organisation pourra arrêter les concurrents qui ne seraient pas en mesure de continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...).
- La mise hors course suite à un manquement aux règles ci-dessus ne dégage pas la responsabilité civile du concurrent.

VII – Semi-autonomie et matériel :

- Le Trail Tour Matagrin est une course individuelle en semi autonomie qui implique la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que sur celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité permettant de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (météo, blessure, terrain...).
- Deux ravitaillements + 1 point d'eau sont prévus sur le Trail 22km. Un seul ravitaillement + 1 point d'eau sur la Course Nature 11km. Pas de ravitaillement sur le 5km Allure libre.
- L'utilisation des bâtons est interdite.

VIII - Assistance et abandon :

- L'organisation met en place une assistance médicale sur le site de départ, assurée par une équipe de secouristes et un médecin.
- Un participant blessé doit demander aux autres concurrents de prévenir le 1er signaleur et/ou appeler le N° de secours de l'organisation.
- Tous les participants qui le nécessiteront seront rapatriés dans les meilleurs délais sur l'aire d'arrivée.
- Les concurrents ont l'obligation de porter assistance à toute personne qui se trouverait en difficulté.

IX - Classements :

- Aucun chronométrage, aucun classement sur le 5km Allure libre.
- Les classements des deux autres épreuves seront mis en ligne sur le site internet du Trail Tour Matagrin.
- Les participants pouvant prétendre aux récompenses sont :
 - Les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch
 - Le 1^{er} de chaque catégorie : Juniors, Espoirs, Séniors+M0, M1+M2, M3+M4, M5+M6, M7+M8. Les catégories Masters sont regroupées par 2 par tranche de dizaine.

Pas de cumul de récompenses scratch et catégorie

- Le Trail 22km compte pour le Challenge Trails des Montagnes du Matin – Forez Est.
- Les récompenses sont des produits du terroir. Pas de dotation financière.

X – Litiges et droits à l'image :

- L'organisation est seule habilitée à intervenir en cas de litige et s'engage à le faire rapidement.
- Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Sur simple demande écrite à l'organisation, chaque participant peut renoncer à la publication de ses données nominatives dans les résultats ou photos.
- Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'événement, sur une période indéfinie. Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à ce trail, sur toutes les parties ou supports prédéfinis.

XII - Acceptation du règlement

- Les participants déclarent accepter le règlement de l'organisation dans sa totalité par le seul fait de s'inscrire. Ils acceptent aussi de respecter le règlement technique de l'épreuve qui sera communiqué sur place le jour de l'épreuve.